



**ORIENTATIONS  
GOUVERNEMENTALES  
EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT**



**POUR LA COMMUNAUTÉ  
MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC**

**Présentation au BAPE  
Le 5 mai 2004**

**CONTENU DE LA PRÉSENTATION**

- **La gestion de l'urbanisation et la qualité des milieux de vie**
  - **Les transports**
  - **La protection de l'environnement et des milieux naturels**
- 
- A scenic view of a valley with a river, a town, and rolling hills under a blue sky. The foreground is filled with dense green trees. In the middle ground, a river flows through a valley with a small town and some buildings. The background shows rolling hills covered in green and brown vegetation under a clear blue sky.

# *Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire pour la Communauté métropolitaine de Québec*

## **CADRE LÉGISLATIF**

**PL 170**  
00-12-20

### **CRÉATION NOUVELLE VILLE DE QUÉBEC**

- Succède à la CUQ
- Poursuite de l'exercice de révision du schéma d'aménagement

### **CRÉATION CMQ**

- Comprend villes de Québec et Lévis et MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans
- Compétences : aménagement du territoire
- Obligation : schéma métropolitain d'aménagement et de développement

### **TRANSMISSION DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES**

*Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire pour la  
Communauté métropolitaine de Québec*

**ÉTAT DE LA SITUATION**

7 Juin 2002 : Dépôt du premier rapport d'étape :  
*Portrait - diagnostic - vision 2002;*

Décembre 2002 : Dépôt du deuxième rapport d'étape :  
*Orientations gouvernementales*



# *Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire pour la Communauté métropolitaine de Québec*

## **CONTENU**

**Ce document :**

- **complète et précise les orientations gouvernementales déjà diffusées;**
- **complète et précise les avis déjà signifiés aux trois MRC de la CMQ;**
- **propose des défis à relever;**
- **formule des orientations pour chacun des huit thèmes;**
- **précise les intentions et les objectifs du gouvernement;**
- **fait part des attentes à l'égard de la CMQ;**
- **propose un soutien et une collaboration des ministères.**

## **I. La gestion de l'urbanisation**

### **Orientation gouvernementale :**

**Gérer l'urbanisation avec une vision d'ensemble et selon une approche intégrée, tout en tenant compte des caractéristiques de chacune des cinq parties composant la Communauté métropolitaine de Québec et en visant la complémentarité.**

## *Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire pour la Communauté métropolitaine de Québec*

### **Intentions et objectifs du gouvernement :**

- Assurer la pérennité, l'optimisation et la rentabilisation des équipements, infrastructures et services publics et tenir compte de leur capacité à satisfaire les besoins de développement urbain;
- Consolider le développement urbain à l'intérieur des périmètres urbains existants (étalement urbain zéro) et diriger en priorité l'extension de l'urbanisation dans les secteurs déjà pourvus d'équipements, d'infrastructures et de services de base, en préservant les boisés et les milieux sensibles;
- Orienter en priorité le développement urbain en fonction des pôles d'activités ou de services et des axes majeurs de transport en commun et accroître la multifonctionnalité, entre autres, des quartiers de banlieue (collectivités viables);
- Consolider les artères, les boulevards, les zones et les pôles commerciaux existants et assurer leur complémentarité, leur intégration à l'organisation urbaine et leur accessibilité par transport en commun.

## **II. La qualité des milieux de vie**

### **Orientation gouvernementale :**

**Offrir des milieux de vie diversifiés et de qualité, adaptés à l'évolution démographique ainsi qu'aux caractéristiques socioéconomiques, notamment sur le plan de la mixité sociale et de l'intégration ethnique, et qui répondent aux besoins de la population en habitation, en équipements et en services collectifs.**

## **Intentions et objectifs du gouvernement :**

- S'assurer d'une offre de logements variés, abordables, faciles d'accès et de qualité répondant aux capacités financières et aux besoins diversifiés de la population;
- Redynamiser et réhabiliter en priorité les secteurs dévitalisés. ou en voie de dévitalisation.
- Favoriser l'adaptation du cadre de vie, des équipements et services publics pour tenir compte du vieillissement de la population et de la diversité accrue des genres de vie.

### **III. Transports**

#### **Orientation gouvernementale :**

**Réaliser une planification intégrée des transports et de l'aménagement du territoire qui donne la priorité au transport collectif, favorise l'intermodalité et optimise l'utilisation des équipements, infrastructures, systèmes et réseaux de transport existants, tout en soutenant le développement socioéconomique et en protégeant l'environnement et le cadre bâti.**

## **Intentions et objectifs du gouvernement :**

- Harmoniser les interventions en transport et optimiser l'utilisation des réseaux existants, leur fluidité et leur fonctionnalité, de façon à restreindre les besoins d'implantation de nouvelles infrastructures routières;
- Favoriser l'efficacité du transport de marchandises et l'accroissement des activités portuaires, aéroportuaires et ferroviaires par le développement de l'intermodalité;
- Réduire les impacts du transport sur l'environnement, la santé et la qualité de vie des citoyens et favoriser l'amélioration de la sécurité de ses usagers;
- Privilégier le développement du transport collectif et des modes de déplacement réduisant l'utilisation individuelle de l'automobile.

## **IV. Environnement et milieu naturel**

### **Orientation gouvernementale :**

**Préserver la qualité de l'environnement, assurer le maintien de la biodiversité et contribuer à la réhabilitation des secteurs et des éléments naturels perturbés.**

## **Intentions et objectifs du gouvernement :**

- Contribuer à la préservation de la qualité de l'eau, protéger et restaurer le régime hydrologique, les rives et le littoral du fleuve, des lacs et des cours d'eau ainsi que leur plaine inondable en privilégiant l'approche de gestion intégrée par bassin versant;
- Contribuer à la préservation et à l'amélioration de la qualité de l'air et du sol et réduire la pression sur l'environnement;
- Protéger les sites d'intérêt naturel ou écologique ainsi que les espèces fauniques et floristiques et leurs habitats, les plans d'eau et les paysages naturels, et développer le réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité..

## **La révision du schéma de la CUQ**

- 27 février 2001: Adoption du projet de schéma révisé
- 16 août 2001 : Avis gouvernemental
- 28 août 2001: Modifications dont l'une relative au tracé de l'autoroute du Vallon
- 5 novembre 2001 : Avis gouvernemental favorable